

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 18 novembre 2022 à 20h00

Convocation : 10 novembre 2022.

Présents :

AUBERT Lolita, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRENE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine pouvoir à LACROIX Eric, RAUNET Nathalie pouvoir à AUBERT Lolita

Retards : /

Absents : /

BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Autorisation de signature du Bail du logement communal 3 place de l'Eglise,
- 2 – Autorisation de vente du coffre-fort et de pierres de taille,
- 3 – Contrat de maintenance de l'éclairage public,
- 4 – Décision modificative N°4 budget communal,
- 5 – Demande subvention au Conseil Départemental au titre de la DSR 2023,
- 6 – Demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR 2023,
- 7 – Emprunt budget commune
- 8 – Loyer Maison Assistantes Maternelles
- 9 – Voirie - Effacement des réseaux route de Pontlevoy – tranche 1 – convention SIDELC,

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 14 octobre 2022 est adopté à l'unanimité après apport des corrections demandées.

1- Bail du logement communal 3 place de l'Eglise

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'autoriser à signer le bail de location du logement car la délibération 2022/73 prise au dernier conseil prévoyait une signature à l'étude TIERCELIN - BRUNET – DUVIVIER à Montrichard or cette dernière ne s'occupe plus des locations. Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un mandat simple de location avec l'agence immobilière « Agence SIMON » située à Amboise. L'agence aura en charge la recherche de locataires, l'étude de dossier, les visites, la rédaction du bail... pour un coût commune de 540 €.

Monsieur Dubreuil demande si la commune ne pouvait pas se charger de faire le bail. Monsieur Le Maire répond que la question a été posée aux élus et que personne n'a voulu s'en charger. La sécurité juridique du bail sera assurée par l'agence.

Délibération n° 2022/73

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'autoriser à signer le bail de location du logement car la délibération 2022/73 prise au dernier conseil prévoyait une signature à l'étude TIERCELIN - BRUNET – DUVIVIER à Montrichard or cette dernière ne s'occupe plus des locations.

En conséquence, Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un mandat simple de location avec l'agence immobilière « Agence SIMON » située à Amboise. L'agence aura en charge la recherche de locataires, l'étude de dossier, les visites, la rédaction du bail... pour un coût commune de 540 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer un mandat simple de location avec l'agence immobilière « Agence SIMON » et tout document relatif à ce dossier.

2 - Autorisation de vente de biens communaux

Monsieur Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à vendre le coffre-fort entreposé dans les locaux de la mairie et les pierres de l'ancien pilier de La Prévôté.

Le prix de vente sera validé par Le Maire et les Adjointes selon les propositions reçues en tenant compte des caractéristique logistiques nécessaires à l'enlèvement du coffre notamment.

Il existe un marché de l'occasion pour le coffre-fort et peut être que cela sera l'occasion d'acquérir par échange, une armoire ignifugée pour les registres d'état-civil.

Le volume des pierres est d'un demi-mètre cube.

Délibération n° 2022/74

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à vendre le coffre-fort entreposé dans les locaux de la mairie et les pierres de l'ancien pilier de La Prévôté.

Le prix de vente sera validé par Le Maire et les Adjointes selon les propositions reçues en tenant compte des caractéristique logistiques nécessaires à l'enlèvement du coffre notamment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur Le Maire à vendre le coffre-fort entreposé dans les locaux de la mairie et les pierres de l'ancien pilier de La Prévôté.

AUTORISE

Monsieur Le Maire a déterminé un prix de vente selon les propositions reçues en concertation avec les Adjointes.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - Contrat de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public

Monsieur Le Maire présente les propositions reçues pour la maintenance annuelle du parc d'éclairage public :

Ent INEO 1 207.00 HT

Ent R² - L'énergie d'éclairer 1 178.60 HT

La proposition de l'entreprise R² - L'énergie d'éclairer basée à Noyer-sur-Cher étant la plus intéressante, Monsieur Le Maire propose de la retenir d'autant que cette entreprise dispose d'un stock plus important de pièces compatibles avec notre équipement vieillissant.

Monsieur Métivier demande l'état d'avancement pour la modulation des horaires. Monsieur Le Maire répond que M Menant, responsable du service technique, a fait l'inventaire et qu'une partie des boîtiers sont trop anciens (commande par minitel) et qu'il conviendrait de les changer. Monsieur Le Frêne indique qu'un diagnostic de l'éclairage public pourrait être demandé (subventionné par le SIDELC) afin de bénéficier de subvention pour le renouvellement de certains équipements.

Délibération n° 2022/75

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente les propositions reçues pour la maintenance annuelle du parc d'éclairage public :

Ent INEO 1 207.00 HT

Ent R² - L'énergie d'éclairer 1 178.60 HT

La proposition de l'entreprise R² - L'énergie d'éclairer basée à Noyer-sur-Cher étant la plus intéressante, Monsieur Le Maire propose de la retenir d'autant que cette entreprise dispose d'un stock plus important de pièces compatibles avec notre équipement vieillissant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De retenir l'entreprise R² - L'énergie d'éclairer pour la maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public pour un montant forfaitaire annuel de 1 178.60 euros HT, pour une durée de 4 ans, révisable selon les conditions du contrat.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

4 - Décision modificative N°4 sur le budget communal**Délibération n° 2022/76**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil la décision modificative de budget N°4 sur le budget communal. Cette décision modificative est nécessaire afin de pouvoir passer les écritures comptables suite à la vente de la parcelle de terrain ZM135.

Monsieur Le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1021 : Dotation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total Général		10 500,00 €		10 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE décision modificative de budget N°4 sur le budget communal suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1021 : Dotation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total Général		10 500,00 €		10 500,00 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5 - Demande de Dotation de Solidarité Rurale 2022**Délibération n° 2022/77**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire informe le conseil que, comme chaque année, la commune peut solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale et sollicite l'avis du conseil pour le choix des travaux à programmer en 2023.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie par le déplacement de l'accueil dans la salle de réunion et la réorganisation du bureau attenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

SOLLICITE

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023 pour la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie par le déplacement de l'accueil dans la salle de réunion et la réorganisation du bureau attenant pour un coût estimé à 110 000 euros HT et 3 555.00 euros HT de maîtrise d'œuvre, soit 113 555.00 euros HT

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

6 - Demande de subvention - DETR 2023

Délibération n° 2022/78

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie par le déplacement de l'accueil dans la salle de réunion et la réorganisation du bureau attenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum à la préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre de la DETR 2023 pour la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie par le déplacement de l'accueil dans la salle de réunion et la réorganisation du bureau attenant pour un coût estimé à 110 000 euros HT et 3 555.00 euros HT de maîtrise d'œuvre, soit 113 555.00 euros HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

7 - Consultation pour la réalisation d'un emprunt pour le programme d'investissement

Monsieur Le Maire présente au conseil le programme prévisionnel d'investissement pour la période 2023-2026 et fait le point sur la capacité financière actuelle.

Les 2 gros projets étant la route de Pontlevoy et la sécurisation du bourg (360 000 €) et l'aménagement autour de l'étang (160 000 €).

Monsieur Le Frêne explique que le budget fonctionnement dégage environ 100 000 € d'excédent et que la commune vient de terminer le remboursement de l'emprunt pour le remboursement de la route de Montrichard et de l'école.

Monsieur Le Maire indique que la réalisation d'un emprunt dès à présent permettra de sécuriser les prévisions d'investissement et de terminer son remboursement au plus tôt pour les équipes suivantes.

Monsieur Le Maire propose de faire un nouvel emprunt de 200 000.00 euros pour équilibrer les dépenses et demande au conseil de l'autoriser à faire les consultations nécessaires.

Délibération n° 2022/79

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil le programme prévisionnel d'investissement pour la période 2023-2026.

Monsieur Le Maire propose de faire un emprunt de 200 000.00 euros pour équilibrer les dépenses et demande au conseil de l'autoriser à faire les consultations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à consulter les organismes prêteurs pour l'obtention d'un prêt de 200 000 euros.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

8 - Remise partielle provisoire sur le loyer de la Maison des Assistantes Maternelles**Délibération n° 2022/80**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a été saisi par les locataires de la Maison des Assistantes Maternelles qui occupent le logement communal situé 1 av de Verdun et qui rencontrent des difficultés pour chauffer correctement ledit logement en gardant une facture d'électricité qui ne mette pas en péril leur activité. Après visite du site, un thermicien va être mandaté pour effectuer un bilan du bâtiment.

Monsieur Bigot fait part de la décision de la commission finances qui propose d'appliquer une remise partielle de 100 euros sur le loyer pour une période de 6 mois dans l'attente des résultats de l'expertise et de l'étude par la commission bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'appliquer une remise partielle de 100 euros sur le loyer de l'association Les Cro-mignons pour une période de 6 mois à compter du loyer de décembre.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

9 - Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT et d'éclairage public et de télécommunication - Effacement des réseaux "route de Pontlevoy" - Tranche 1**Délibération n° 2022/81**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Effacement des réseaux "route de Pontlevoy" - Tranche 1 sur la commune de VALLIERES LES GRANDES, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 11/10/2022 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX		PARTICIPATIONS			
	HT	Mode TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €	HT	5 600,00 €	1 400,00 €
Génie civil BT	106 000,00 €	21 200,00 €	127 200,00 €	HT	84 800,00 €	21 200,00 €
DEVIATION DEPARTEMENTALE	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	4 000,00 €	1 000,00 €
Divers imprévus	5 900,00 €	1 180,00 €	7 080,00 €	HT	4 720,00 €	1 180,00 €
TOTAL	123 900,00 €	24 780,00 €	148 680,00 €	HT	99 120,00 €	24 780,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €	TTC	0,00 €	1 320,00 €
Génie civil EP	17 200,00 €	3 440,00 €	20 640,00 €	TTC	0,00 €	20 640,00 €
9 Luminaires (2000€) et 1 console (800€)	18 800,00 €	3 760,00 €	22 560,00 €	TTC	0,00 €	22 560,00 €
Divers imprévus	1 855,00 €	371,00 €	2 226,00 €	TTC	0,00 €	2 226,00 €
TOTAL	38 955,00 €	7 791,00 €	46 746,00 €	TTC	0,00 €	46 746,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	2 200,00 €	440,00 €	2 640,00 €	TTC	0,00 €	2 640,00 €
Génie civil FT	47 000,00 €	9 400,00 €	56 400,00 €	TTC	0,00 €	56 400,00 €
Divers imprévus	2 460,00 €	492,00 €	2 952,00 €	TTC	0,00 €	2 952,00 €
TOTAL	51 660,00 €	10 332,00 €	61 992,00 €	TTC	0,00 €	61 992,00 €
TOTAL GENERAL	214 515,00 €	42 903,00 €	257 418,00 €		99 120,00 €	133 518,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération N°2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DEMANDE l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC ;

DECIDE de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;

DONNE son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT ;

ACCEPTE que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;

PREND acte qu'en cas de non-réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;

DECIDE de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Monsieur Le Maire fait état de 2 dons à la commune dans le cadre de l'opération de stérilisation des chats errants et d'adoptions.

Point commissions communales, questions diverses et informations

Commission communication – Madame Aubert

Rappel aux commissions qui ont jusqu'au 30 novembre pour donner leurs articles.
Soirée musicale le 23 juin - fête de la musique
Course de la pentecôte en cours d'organisation avec le club de Nazelles
17/12 marché de Noël et concert gratuit à l'église
17 et 18/12 exposition salle des associations

Commission aménagement – Monsieur Dorléans

Installation du city stade en avril – choix des peintures en cours
Stade : projet de haie champêtre - chantier participatif. Monsieur Métivier demande si l'implantation sera identique à l'ancienne haie et les variétés. Réponse : plantation décalée et variétés à définir avec le CAUE.

Commission bâtiments – Monsieur Vignaud

Peinture salle des fêtes chantier participatif terminé pour la partie basse. A voir pour la partie haute et le toilettes. Plusieurs élus réclament le changement des toilettes actuels.
Ponçage et vitrification du parquet en 2023.
Programmation du ménage du logement communal à prévoir le chantier étant terminé.

Commission finances – Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle aux commissions qu'elles doivent fournir leurs prévisions budgétaires pour l'année 2023.
Réunion le 13/12 pour les orientations budgétaires 2023 : étude des offres de prêt et réflexion sur la taxation et les exonérations de taxe foncière et diverses.

Commission eau – Monsieur Le Frêne

Point sur les 2 études en cours :

- Sécurisation, étude terminée depuis le 17/11, réunion à programmer.

- Filtration : manque toujours le résultat de l'étude de dalle mais à priori la dalle n'est pas suffisamment solide.

Objectif : réunion en décembre pour établir un planning de réalisation.

Monsieur Bigot demande que soit tenu une réunion par rapport au transfert de compétence lié à la loi NOTRe.

Monsieur Dubreuil évoque un article de l'ARS sur la possibilité de mettre en place des canalisations provisoires pour une sécurisation d'urgence du réseau d'eau.

Monsieur Dubreuil revient sur l'état de l'entrée du parking et la réalisation de travaux de remise en état. Monsieur Le Maire indique que cela sera fait en 2023.

Séance levée à 21h50.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

